

Décret

Générale

modern

Décret n° 2006-0256/PR/MDCBW portant création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'année 2006.

n° 2006-0256/PR/MDCBW

Ministère

Ministère Délégué auprès du Ministre de la Justice chargé des Biens wakfs

Date de publication

30 octobre 2006

Numéro JO

n° 20 du 31/10/2006

Date du numéro

31 octobre 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°95/AN/00/4ème L portant organisation du Ministère Délégué, chargé des Biens Waqfs et des Affaires Musulmanes

VU Le décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé une mission officielle pour le pèlerinage à la Mecque.

Article 2

La mission officielle pour le pèlerinage accompagne les pèlerins aux lieux saints de l'Islam. Elle est chargée de tous les aspects ayant trait à l'organisation de ce culte religieux à savoir :1- Administration et encadrement,2- Sensibilisation et orientation religieuse,3- Suivi médical

Article 3

La mission officielle coordonne son action avec le consulat général de Djibouti à Djedda et les autorités saoudiennes afin de permettre aux pèlerins Djiboutiens d'accomplir leurs devoirs religieux dans de bonnes conditions.

Article 4

La mission officielle est présidée par M : Mohamed Aden Wais, Consul Général de Djibouti à Djedda. Il est assisté par les membres suivants : Encadrement et sensibilisation : 1. -M : Chouaib Adjal Seghir Conseiller2. -M : Abdi Moulain Aden Sensibilisation3. -M : Djimalé Ibrahim Houssein Sensibilisation4. -M : Ali Diraneh Ali Sensibilisation5. -M : Yacin Farah Nadif Sensibilisation6. -M : Ibrahim Farah Ragueh Sensibilisation7. -M : Abdoukader Mohamed Abdoukader Sensibilisation8. -M : Ali Moussa Ahmed Sensibilisation9. -M : Mohamed Ali Omar Sensibilisation10. -M : Galab Ismail Egal Administration11. -M : Daoud Nour Hassan Administration12. -M : Mohamed Ali Chehem Administration Équipe médicale : 13. -Dr Houssein Chardi Hassan Médecin14. -M : Hassan Ismael Mohamed Infirmier15. -Mme : Mako Hared Guedi InfirmierMembres du Consulat :16. -M : Abdourazak Cheick Said Administration17. -M : Ahmed Ali Hassan Administration18. -M : Hassan Othan Darar Administration19. -M : Elmi Abdi Ali Administration20. -M : Hassan Mallow Gadid Administration

Article 4

Les charges afférentes à la mission officielle seront prises par le budget de l'État.

Article 5

Le Présent Décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera publié également dans le Journal Officiel de la République selon la procédure d'urgence.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH